

## PROCEDURE D'UTILISATION DE L'INTRANET DE L'IPS

Cette procédure a pour but de vous familiariser à l'utilisation de l'espace Intranet réservé aux membres de l'Institut de la Protection Sociale.

→ Chaque membre peut légitimement proposer des pistes de réflexion, contribuer à l'élaboration des textes pour finalement porter des idées pouvant devenir des propositions de lois. Pour ce faire, cet espace vous permet de **lancer des discussions, participer ou soutenir les discussions en cours**, prendre connaissance des discussions clôturées et des propositions de réforme. En tant que membre de l'IPS vous avez également prioritairement accès à l'actualité politique et institutionnelle de la protection sociale.

### 1. Connexion à l'espace Intranet

Connectez-vous sur le site de l'IPS à l'adresse suivante : <http://www.institut-de-la-protection-sociale.fr>  
Renseignez ensuite les identifiants communiqués par nos soins



Votre connexion opérée, vous pourrez accéder aux fonctionnalités dédiées de l'espace membre :



## 2. Discussions en cours :

La liste des sujets discutés est affichée au centre de l'écran.

Cliquez sur la thématique qui vous intéresse, pour en consulter le contenu.

Ou cliquez directement sur « **REAGIR** », soit pour :

- déposer un commentaire
- soutenir une discussion en cours sans laisser de commentaire »

Exemple :

LES DISCUSSIONS EN COURS

Proposer une discussion

Sujet de la discussion

PROPOSER

SUPPRIMER L'ATTESTATION MADELIN CERTIFIANT QUE L'ASSURÉ EST À JOUR DES COTISATIONS OBLIGATOIRES

Proposée par : JEAN-CHARLES NAIMI

2 soutien(s) / 1 participant(s) Dernière réaction le 05/02/2014 à 07:23

RÉAGIR

LES IJ MADELIN NE DOIVENT PAS ÊTRE SOUMISES À COTISATIONS

Proposée par : BRUNO ROZAN

2 soutien(s) / 2 participant(s) Dernière réaction le 20/01/2014 à 11:28

RÉAGIR

En cliquant sur le bouton « réagir », vous pourrez effectuer 2 actions :

### Déposer un commentaire OU soutenir la discussion

ESPACE MEMBRE

Bonjour Aurélie AMOUROUX

Se déconnecter

Les discussions en cours

Proposer une discussion

Les discussions clôturées

Les propositions

Voir mon profil et mon activité

Modifier mon mot de passe

Voir le profil des autres membres

Voir la charte de déontologie de l'IPS

ACCÈS DIRECTS

Actu de l'IPS

Actu Partenaires

Veille institutionnelle

INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE

INSTITUT DE LA PROTECTION SOCIALE > Mon Espace membre > Les discussions en cours > Discussion > Supprimer l'attestation Madelin des cotisations obligatoires

SUPPRIMER L'ATTESTATION MADELIN CERTIFIANT QUE L'ASSURÉ EST À JOUR DES COTISATIONS OBLIGATOIRES

Lancée le 15/12/2013 à 00:00

SUJET DE LA DISCUSSION

Le problème posé

Pour souscrire un contrat de retraite ou de prévoyance Madelin, le travailleur non salarié (TNS) doit justifier qu'il est à jour de ses cotisations aux régimes obligatoires gérés ...

Lire la suite

AURÉLIE AMOUROUX Déposer un commentaire

Poster le commentaire sur cette discussion

RAPORTEUR(S)

JEAN-CHARLES NAIMI

actifs

Rédacteur en chef adjoint de L'Ageli Actifs

IPS

Je soutiens la discussion

## 3. Proposer une discussion :

Chaque membre peut légitimement proposer des pistes de réflexion, contribuer à l'élaboration des textes pour finalement porter des idées pouvant devenir des propositions de lois. Il vous suffit de décrire de manière synthétique la problématique puis de l'envoyer.  
Le Bureau de l'IPS étudiera votre proposition et statuera sur sa mise en ligne sur le forum.

The screenshot shows the 'PROPOSER UNE DISCUSSION' form in the IPS member space. The page title is 'Institut de la protection sociale > Mon Espace membre > Proposer une discussion'. The left sidebar contains a user profile for Aurélie AMOUROUX with a 'Se déconnecter' button and navigation links for discussions, proposals, and profile management. The main content area has a title 'PROPOSER UNE DISCUSSION' and two text input fields: 'Le sujet de la discussion\*' and 'La solution préconisée\*'. A 'VALIDER' button is located at the bottom right of the second field.

#### 4. Les discussions clôturées :

Vous accédez ici à la liste des discussions qui n'ont plus cours.

The screenshot shows the 'LES DISCUSSIONS CLÔTURÉES' page in the IPS member space. The page title is 'Institut de la protection sociale > Mon Espace membre > Les discussions clôturées'. The left sidebar is identical to the previous screenshot. The main content area displays two closed discussions. The first is titled 'Retraite HARMONISER LES LIMITES D'EXONÉRATION SOCIALE ET FISCALE DES RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES DES SALARIÉS', proposed by Valérie Lécarpentier, with 1 support and 0 participants. The second is titled 'Retraite PENSION DE RÉVERSION ET REMARIAGE', proposed by Alain Syvan, with 2 supports and 2 participants, and a last reaction on 03/06/2013 at 09:26. Both discussions have a 'RÉAGIR' button.

Une discussion est clôturée :

- lorsqu'elle est retenue par le COS comme devant faire l'objet d'une proposition.
- lorsque les échanges sont terminés et que la matière ne donne pas lieu à rédaction d'une proposition.

## 5. Les propositions :

Vous accédez ici à la liste des discussions clôturées qui ont donné lieu à des propositions de réforme intégrées aux diverses publications de l'IPS. Ces propositions sont classées par thématique selon les axes de travail des 5 Comités Techniques :

RETRAITE / SANTE PREVOYANCE DEPENDANCE / STATUT REMUNERATION ET FINANCEMENT / EPARGNE SALARIALE / PLFSS PLF

Institut de la protection sociale > Nos travaux > Propositions de réformes > Liste des propositions

### NOS TRAVAUX

- Propositions de réformes
  - Retraite
  - Santé - Prévoyance - Dépendance
  - Statut - Rémunération - Financement
  - Epargne Salariale
  - PLFSS PLF
- Livres blancs
- Communiqués de presse

### ESPACE MEMBRE

Bonjour Aurélie AMOUROUX

Se déconnecter

- Les discussions en cours
- Proposer une discussion
- Les discussions clôturées
- Les propositions
- Voir mon profil et mon activité
- Modifier mon mot de passe
- Voir le profil des autres membres

## PROPOSITIONS DE LA THÉMATIQUE SANTÉ - PRÉVOYANCE - DÉPENDANCE

### → CONTRATS PRÉVOYANCE DES TNS

A - Améliorer l'information des souscripteurs

B - Prévoir plus de souplesse dans l'appréciation des revenus

C - Encourager les contrats forfaitaires et indemnitaires pondérés en leur réservant une déduction sociale des cotisations

→ Plus de détails

### → GARANTIES DÉCÈS : AUTORISER LA SORTIE EN CAPITAL

Les cotisations finançant un contrat prévoyance Madelin dont la sortie se fait en capital sont déductibles. Elles s'imputent sur l'enveloppe de déductibilité prévoyance.

→ Plus de détails

## 6. Autres accès :

A tout moment vous pouvez :

- voir votre profil et votre activité sur le forum

Institut de la protection sociale > Tout sur l'IPS > Les Membres > IPS - Profil du membre

## BRUNO CHRETIEN

Président de FACTORIELLES - Président du bureau de l'Institut de la Protection Sociale

### Parcours

Passionné de droit social et d'histoire, Bruno CHRETIEN est un ancien élève du Centre National d'Etudes Supérieures de Sécurité Sociale, l'école de formation des cadres et directeurs de sécurité sociale (Cness devenu aujourd'hui l'EN3S).

En 1987, il entre à la caisse de retraite Organica à Lyon comme chef du service retraite. Deux ans après, il est promu directeur adjoint puis directeur de cette caisse dédiée aux commerçants.

C'est en 1994 qu'il crée Factorielles, société dédiée à la formation et à la conception de logiciels pour les professionnels du conseil et du patrimoine (experts-comptables, notaires, assureurs, conseils en gestion de patrimoine indépendants).

Invité régulièrement à participer à des tables rondes et à des conférences, Bruno CHRETIEN est un orateur apprécié.

Au fil des ans, Factorielles est devenu la référence en matière de protection sociale, sur toutes les questions liées à la retraite et à la prévoyance des dirigeants et de leurs salariés. Ses logiciels, formations et maintenant modules d'e-learning sont leaders sur le marché des professionnels.

### → ACTIVITÉ AU SEIN DE L'IPS

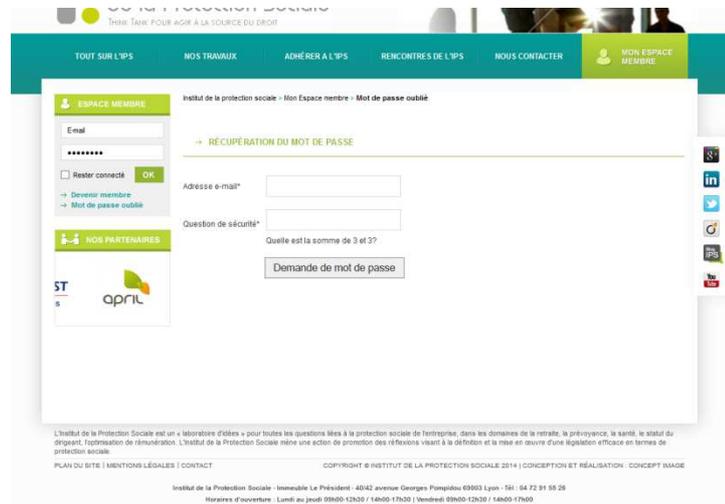
Membre de l'IPS depuis le 16/03/2012

Appartient aux comités : Santé - Prévoyance - Dépendance

### Discussions commentées :

- Encourager les TNS à souscrire des contrats prévoyance et retraite
- Revoir la compensation au titre de l'auto-entrepreneur pour sauver les régimes de retraite des libéraux
- Rachat de trimestres : unifier les dispositifs pour les TNS
- Suppression des régularisations pour les cotisations des TNS en traitant de manière spécifique la situation de début et de fin d'activité
- Suppression de la Déclaration Commune de Revenus (DCR)
- Refondre les assiettes minimales de cotisations et de prestations

- modifier votre mot de passe  
 Votre mot de passe est personnel.  
 Si vous procédez à la modification de celui délivré par l'IPS, nous n'avons aucun moyen de l'identifier et de vous le communiquer à nouveau en cas d'oubli de votre part.  
 Vous pouvez toutefois demander sa reconfiguration par le biais de la page dédiée et accessible depuis la page d'accueil du site « mot de passe oublié »



- consulter le profil des autres membres
- accéder à la charte de déontologie de l'IPS

